

**Loi Enseignement supérieur et recherche :
Université Paris-Est devient
une Communauté d'universités et établissements**

En application de la loi n°2013-660 du 22 juillet relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, Université Paris-Est se transforme en Communauté d'universités et établissements, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel-EPSCP. La loi confie à ces Communautés un rôle accru en matière de coopération entre leurs membres, et prévoit notamment l'élaboration d'un contrat de site. Cette évolution conforte le rôle dévolu à UPE depuis sa création en 2007 et renforce son ancrage territorial.

Le contrat de site exprime une stratégie scientifique partagée par les membres des communautés d'universités et établissements, et contractualisée en premier lieu avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il doit aussi fournir à Université Paris-Est l'opportunité d'une approche interministérielle associant les ministères chargés de l'agriculture, de la culture, du développement durable, de la santé, et traduire ainsi la vision que l'État peut avoir en matière de formation, de recherche et d'expertise dans ses domaines d'excellence.

Le contrat de site Paris-Est aura également pour vocation de renforcer davantage l'ancrage territorial d'UPE, déjà amorcé lors de la signature de la convention-cadre avec la Région Île-de-France en 2011 ainsi qu'avec les départements de Seine-et-Marne ou du Val-de-Marne ainsi que dans le cadre de partenariats avec la Société du Grand Paris.

Le dialogue sur la contractualisation se poursuivra durant l'année universitaire qui se profile et la signature des contrats de site de la vague E, dont UPE fait partie, est prévue pour fin 2014 début 2015. En parallèle, UPE préparera une convention de site avec le CNRS.

La loi indique également que les Communautés disposent d'une année pour mettre leurs statuts en conformité avec ses nouvelles dispositions.

Contact presse : Flora Sanchez - 01 64 15 32 42 - flora.sanchez@univ-paris-est.fr